Longueur parcours
▸ 2ème catégorie : 14,3 Km

AAPPMA «Assis-Pouilly-Rémies» d'ASSIS-SUR-SERRE
Actualisation : Saison 2024

Domaine privé / Réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX Réserve 25m-50m — Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

Dépositaire

- **Contacter M. FONTAINE**
  Tél.: 06.78.07.55.75

La pêche n'est pas autorisée des deux berges.
Les linéaires de couleur bleue (rive droite de la Serre) ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA.

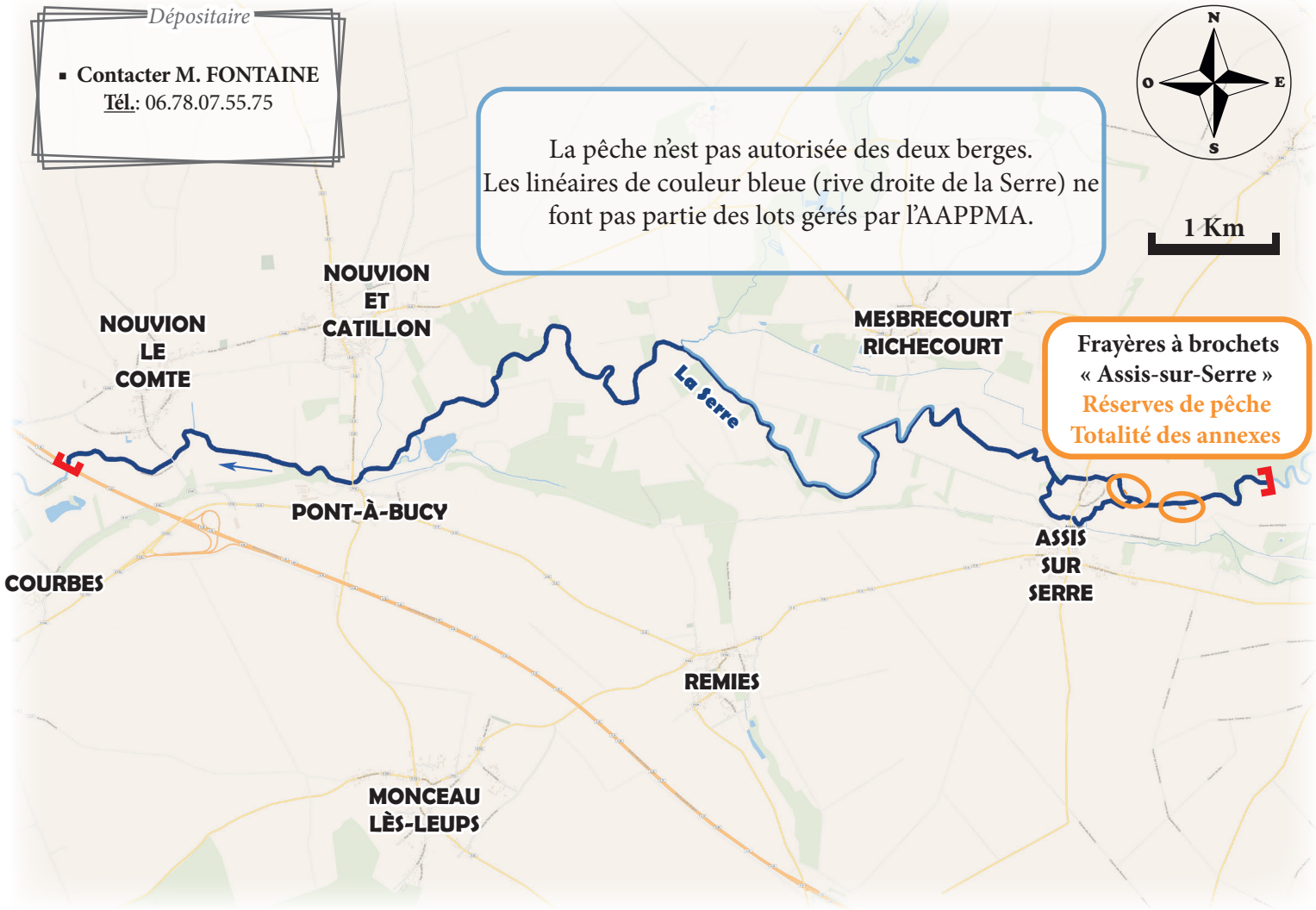

Frayères à brochets
« Assis-sur-Serre »
Réserves de pêche
Totalité des annexes

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA